

MEDECIN DENTISTE

Mission Générale :

Assure le contrôle Médical des dossiers concernant les soins dentaires.

Missions Permanentes :

- Contrôle les dossiers médicaux dentaires demandant un remboursement.
- S'assure de l'application des règlements et valide les dossiers avant transmission aux entités concernés.
- Conseille la CNSS sur les demandes de prestations dentaires.
- Contrôle la pertinence des demandes avec les besoins de santé des assurés.

Formation et / ou qualifications requises :

- Médecin Dentiste
- Connaissance du référentiel médical et des évolutions récentes
- Connaissances en dentisterie, prothèse dentaire, et en chirurgie dentaire.

Qualités professionnelles requises (relationnelles, managériales,...) :

- Compétences médicales effectives et reconnues
- Capacité au dialogue et à la concertation
- Capacité à exercer et à respecter la réglementation.